

M. de La Fayette (à la tribune). L'Assemblée nationale a été instruite de l'attentat que les ennemis du bien public, dans la coupable espérance de compromettre la liberté française, ont commis la nuit dernière contre le roi et une partie de sa famille. M. le maire a pensé qu'il convenait que M. de Gouvion, à qui la garde des Tuileries était confiée, vous rendît compte des circonstances qui lui sont connues. Je vous propose de l'entendre ; je dirai seulement, si l'Assemblée veut l'admettre à la barre, que je prends sur moi seul toute la responsabilité d'un officier dont le zèle et le patriotisme me sont tout aussi connus que le mien propre. (Applaudissements.)

M. le Président. L'Assemblée veut-elle que M. de Gouvion soit entendu ? (Oui ! oui!) Huissiers, faites entrer M. de Gouvion.

M. de La Fayette. M. Duport a rendu compte à l'Assemblée des dispositions dans lesquelles il a trouvé le peuple de la capitale ; qu'il me soit permis d'ajouter que celles qu'a montrées la garde nationale, dans cette occasion, me sont la plus grande preuve que le peuple français est digne de la liberté et que rien ne pourra l'en priver. (Applaudissements.)

(M. de Gouvion est introduit à la barre.)

M. le Président. Monsieur de Gouvion, l'Assemblée vous accorde la parole pour que vous lui donniez communication des détails qui sont à votre connaissance.

(Un profond silence règne dans l'Assemblée.)

M. de Gouvion. Messieurs, je demanderai à l'Assemblée nationale la permission de taire dans ce moment-ci le nom de quelques personnes sur la conduite desquelles je pourrai déposer dans un autre temps (Mouvement à gauche), cependant si l'on croit que la connaissance de ces noms puisse être utile à la tranquillité publique, je suis disposé à les donner, quoique j'aie promis de garder le secret.

Samedi, veille de la Pentecôte, un commandant de bataillon de la garde nationale vint me prévenir qu'on lui avait annoncé qu'il y avait dans le château des Tuileries des projets de fuite de la part de la reine qui se proposait d'enlever M. le Dauphin et Mme Royale ; ce commandant me donna quelques détails et me dit qu'il tenait ce fait d'une personne sûre. Je lui dis que l'affaire était trop sérieuse pour qu'on pût se fier à la parole d'un tiers ; que je désirais voir la personne qui lui avait donné les renseignements, que cela était absolument indispensable ; que du reste la personne pouvait être sûre du secret et que je ne la compromettrais pas.

Le lendemain, jour de la Pentecôte, nous fûmes voir cette personne : elle me dit qu'il y avait dans le château un corridor conduisant à l'appartement de M. de Villequier ; que c'était par là que la reine voulait s'échapper et qu'on avait fait faire des doubles clefs des portes qu'il ferme.

Je donnai ensuite rendez-vous au commandant de bataillon chez M. le commandant général ; nous nous y rendîmes, je l'instruisis des faits qui étaient parvenus à ma connaissance et il me recommanda de redoubler de zèle et de vigilance. Sous différents prétextes, je retins chez moi 20 officiers de la garde nationale qui furent chargés de se promener toute la nuit dans les cours et dans le jardin.

Le lundi, le mardi, le mercredi et le jeudi, on m'a confirmé ces premiers renseignements et on est toujours entré dans des détails plus précis. On ne m'a pas parlé du roi dans ces circonstances-là. On n'aura parlé que de la reine et de Monsieur le Dauphin. On m'avait indiqué que la porte par où on devait sortir était celle de M. de Villequier, et conséquemment je puis prouver que tous les jours j'ai toujours eu 5 officiers de la garde nationale chargés de veiller cette porte-là particulièrement.

Vendredi, le frère de la même personne qui m'avait donné les renseignements est venu chez moi et m'a tout confirmé. Je lui ai dit : « J'ai promis le secret à votre sœur ; priez-la de me délier de mon secret pour que je puisse aller en faire part à M. le maire et qu'il prenne les précautions nécessaires. » Je n'ai pas revu cette personne-là.

Samedi soir, un grenadier volontaire de la garde nationale est venu chez moi et m'a dit : Je sors du comité des recherches où j'ai fait à M. de Sillery telle déclaration. C'était mot à mot ce qui m'avait été dit. Comme il était très tard, je suis allé le lendemain chez M. le maire et chez M. le commandant général pour faire part de la dénonciation qui avait été faite au comité des recherches, et d'après laquelle ce comité leur donnerait probablement des ordres.

Hier matin, les inquiétudes augmentant de ma part, je me rendis chez M. le maire qui rassembla les officiers du tribunal de police. Je priai M. le maire de m'envoyer deux de ces messieurs au comité des recherches, de

leur dire que j'étais sûr que samedi dernier ils avaient reçu cette dénonciation et que je croyais qu'ils auraient dû en faire part à M. le maire et à M. le commandant général. Ces messieurs sont allés au comité des recherches à une heure et n'ont trouvé personne : Ils y sont retournés à 9 ou 10 heures du soir et n'ont trouvé cette fois que M. de Lapparent.

Vers les onze heures du soir, je reçus un nouvel avis relativement à cette évasion ; je chargeai quelqu'un de confiance d'en donner communication à M. le maire. Celui-ci fit venir le commandant général, qui, sur ses ordres, se rendit aux Tuileries. J'ai donné, en présence de M. le commandant général, des ordres pour que toutes les portes et grilles du château fussent exactement fermées à l'exception de la porte de la cour des princes ; deux commandants de bataillon, un capitaine, un aide-major de la garde nationale et un officier d'une compagnie du centre ont veillé toute la nuit dans la cour du château devant la porte par où l'évasion devait avoir lieu : ils n'ont vu sortir personne. Ce n'est que ce matin que j'ai reçu la nouvelle du départ du roi, par la même personne qui m'avait instruit du projet, et elle m'indiqua que le roi était sorti précisément par la porte dont il est question. Je répondis que cela était impossible ; que j'étais absolument sûr du contraire parce que toute la garde certifiera que toute la nuit il y a eu cinq officiers devant cette porte et que moi-même j'y suis allé. Voilà, Messieurs, tout ce que j'ai à vous dire.

Assemblée nationale. 21 juin 1791.